

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE AMBERT LIVRADOIS FOREZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AR Prefecture

063-200002574-20240528-2024_22_T1-DE
Reçu le 29/05/2024

SEANCE DU 28 MAI 2024

DELIBERATION 2024-22 T1

Les membres composants le CIAS Ambert Livradois Forez se sont réunis à la salle de réunion Site CCI – 1^{ER} étage – Place de l'Hôtel de Ville - AMBERT le 09 avril 2024 à 18 h 00 sous la présidence de Daniel FORESTIER, Président du CIAS suite à une convocation en date du 21 mai 2024.

Quorum atteint : 09/17

Présents : Jean BERNARD ; Sylvie DEMATHIEU ; Daniel FORESTIER ; Alain MOLIMARD ; Michel PRAS ; Jean PERRON ; Valérie PRUNIER ; Simon RODIER ; Philippe TARDIVAUD ;

Excusés : Huguette BARRIER ; Marc CUSSAC ; Ingrid DEFOSSE-DUCHENE ; Véronique FAUCHER ; Mireille FONLUPT ; Isabelle QUENEE ; Muriel TAVERNIER ; Noël VOLTA ;

Secrétaire de séance : Alain MOLIMARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1311-9 à L.1311-13, L.2121-34 et L.2241-1 à L.2241-5 ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles L.123-4 à L.123-9 ;

Vu les statuts de la communauté de communes Ambert Livradois Forez et de son CIAS ;

Vu la nomenclature comptable et budgétaire M57 ;

Vu les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de cet achat, ouverts au budget 2024 du CIAS ;

Vu l'avis du service des Domaines ;

Vu l'accord de Mme et M Poutignat reçu le 4 mars 2024 sur les conditions d'achat proposées par M. le Président ;

Vu la délibération du Conseil d'administration du CIAS concernant l'acquisition amiable d'un bien immobilier destiné à accueillir le siège du CIAS et 7 logements en date du 28 mai 2024 ;

Objet : ACQUISITION AMIABLE D'UN BIEN IMMOBILIER DESTINE A ACCUEILLIR LE SIEGE DU CIAS ET DES LOGEMENTS

Monsieur le Président expose :

Le Centre Intercommunal d'Action Sociale d'Ambert Livradois Forez est actuellement locataire d'un bâtiment dont une partie, utilisée par les services de la Communauté de communes, fait l'objet d'une refacturation à l'EPCI de rattachement. Outre les bureaux (466 m2), cet immeuble dispose de 7 logements qui pourraient être utilisés par le CIAS pour attribuer des logements. Or, le CIAS a l'opportunité d'acquérir l'ensemble du bâtiment pour un montant de 425 000 € (hors frais notariés), ce qui sécuriserait son autonomie financière à terme (économie du bail de 30 000 € par an et de certains logements d'urgence / récupération du remboursement d'ALF pour l'utilisation d'une partie des bureaux).

Le financement de l'opération sera principalement assuré par la souscription d'un emprunt de 400 000 € soumise à l'aval du Conseil communautaire d'ALF (conformément à l'article L.2121-34 du CGCT). Cette acquisition, après recueil de l'accord du Conseil communautaire (conformément à l'article L.2241-5 du CGCT), pourrait intervenir dès le 1^{er} juillet (mais plus probablement au cours de l'été ou en septembre selon le déroulé des procédures notariées).

Les caractéristiques de l'opération :

• Immeuble sis 1 Place du Livradois 63600 AMBERT (parcelle AN 0001 d'une surface de 294 m²)
comprenant : **AR Prefecture**

063-200002574-20240528-2024_22_T1-DF
Reçu le 29/05/2024
• les locaux situés au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage pour lesquels le CIAS bénéficie actuellement d'un bail (17 pièces principales pour une superficie de 466 m² + cave),

✓ les 7 logements situés dans le bâtiment :

N° 1 (20 m²), N° 2 (22 m²), N° 3 (22 m²), N° 4 (45 m²), N° 5 (82 m²), N° 6 (22 m²), N° 7 (23 m²),

✓ les parties communes ;

• la vente pourrait intervenir dès le 1^{er} juillet 2024, date à laquelle prendrait fin le bail en cours entre le CIAS et le propriétaire actuel et où les baux des logements en cours seraient transférés de plein droit au CIAS ;

• montant : 425 000 € (hors frais notariés) ;

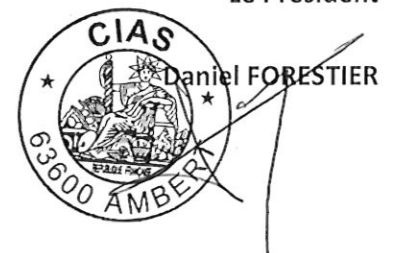
• financement par un emprunt de 400 000 € (par Décision du Président, conformément à ses délégations).

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil d'Administration du CIAS AMBERT LIVRADOIS FOREZ à l'unanimité approuve l'opération visant à acquérir le bien sis 1 Place du Livradois 63600 AMBERT (parcelle AN 0001) pour un montant de 425 000 € (quatre cent vingt-cinq mille euros), ainsi que la prise en charge des frais liés dont la rédaction des actes confiée à M^e Sauret, notaire à Ambert ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil d'administration

Fait à Ambert, le 28 mai 2024

Le Président



Le Président

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe qu'en application des dispositions de l'Article L.2131-1 du CGCT et de l'Article R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le : 30/05/2024